

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N°CA2024-15-CCAS

Convocation du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : SOCIAL

Objet : Participation au fonds de solidarité
logement

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme METERY

Rapport présenté par : M. FOURRIER

Le département a la responsabilité du fonds solidarité logement, les communes peuvent contribuer à son financement.

La participation est définie à 0.35€ / habitant. La commune compte 4400 habitants. La participation s'élève donc à 1540€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer au fond de solidarité logement.

Dit que cette dépense sera payée à l'article 657 381 du budget 2024 du centre communal d'action Sociale de Sanvignes les Mines

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint chargé des Affaires sociales
Vice-président du CCAS



Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,



Christiane METERY

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune le 22 avril 2024